

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 03 Novembre 2020

*Effectif du conseil communautaire : 111 membres*

*Membres en exercice : 111*

*Quorum : 56*

*Membres présents : 68*

*Pouvoirs : 11*

*Membres votants : 79*

*Date de la convocation : 23/10/2020*

*L'an deux mil vingt et le mardi 3 novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.*

***Etaient présents :*** Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUGER Michel, Madame BACHELOT Marie-Line, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COURTOUX Thomas, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Madame LIEDTS Bernadette, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame FREBERT Martine, Madame DUTEIL Myriam, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Sébastien, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LUCAS Yannick, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

***Etaient absents/excusés :*** Monsieur AGASSE Francis, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame CAMUS Danielle, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUEDON Sonia, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Madame MABIRE Dominique, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PETIT Donatien, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur THOUIN Michel, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis.

***Pouvoirs :*** Madame BECHET Sabrina pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur LELOUP Gérard pouvoir à Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur LHOMME Patrick pouvoir à Monsieur LAIGNEL Pascal, Madame MACHADO Céline pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur PEREIRA Mickaël pouvoir à Monsieur WIENER Guillaume, Madame PERRET Nathalie pouvoir à Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Madame RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Madame TURMEL Françoise pouvoir à Monsieur LEMERCIER Gérard, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste pouvoir à Monsieur SCRIBOT Frédéric.

## Délibération n° 169/2020 : Avenant de prolongation du contrat de Délégation de Service Public de Beamesnil – Mesnil en Ouche

Les infrastructures d'assainissement collectif de la commune déléguée de Beamesnil, Mesnil en Ouche, réseau et station d'épuration, sont exploitées par la société VEOLIA (Compagnie Fermière de Services Publics, CFSP) via un contrat de Délégation de Service Public (DSP). Ce dernier arrivait à son échéance au 30 juin 2020 après une durée d'exécution de 10 ans.

Hormis le contrat de DSP de la commune de Broglie qui arrivera à échéance le 31 décembre 2023, les contrats en cours en matière d'exploitation d'assainissement collectif ont une échéance commune au 30 juin 2023. Il appartiendra à la communauté de communes de mettre en œuvre un mode de gestion harmonisé à l'échelle du territoire à compter de cette date.

Concernant l'exploitation des ouvrages de Beamesnil, une fois constatée l'échéance du contrat et la perspective d'une harmonisation, il apparaît opportun de prolonger par la voie d'avenant la Délégation de Service Public jusqu'au 30 juin 2023, soit une durée supplémentaire de 3 ans.

En effet, la mise en œuvre de solutions alternatives auraient pour conséquence un impact important sur le prix de l'assainissement. La mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence serait importante pour le service. Elle ne permettrait pas aux candidats d'offrir des conditions économiques intéressantes du fait de la faible durée pour un contrat de ce type.

Par ailleurs, l'avenant intègre des exigences réglementaires intervenues depuis l'origine du contrat en matière de déclaration des réseaux d'assainissement sur le guichet unique.

Enfin, afin de limiter l'impact financier du présent avenant, il est proposé une optimisation du programme annuel de curage, le réseau eaux usées de Beamesnil subissant peu de dysfonctionnements liés à des obstructions. Ainsi, celui-ci est réduit à 8% par an au lieu de 20%, Veolia conservant l'hydrocurage curatif.

Ainsi, l'impact financier conduit à une augmentation de la part proportionnelle du prix de l'eau de 0,1380 € HT/m<sup>3</sup>. Cela porte le tarif de base de 1,52 à 1,6580 € HT / m<sup>3</sup> (coefficient de révision = 1,1810). Néanmoins, cette augmentation est limitée du fait de l'optimisation du programme annuel de curage.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu l'article L3135-1 alinéa 2 du Code de la commande publique ;

Vu le projet d'avenant ci annexé ;

Sur proposition du bureau communautaire du 15 octobre 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant de prolongation du contrat de délégation de service public de la commune déléguée de Beamesnil à Mesnil en Ouche, et tout document afférant.

### Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
68	11	79	0	79	0	79

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20201103-169\_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

Page 2 sur 2

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des  
délibérations.



Le Président,  
Nicolas GRAVELLE.